

Le gouvernement s'essaie à la réduction du coût des normes et des doublons État-collectivités

Bastien Scordia

Le gouvernement Borne le promet : il veut attaquer de front la problématique des doublons État-collectivités, et notamment de leur coût pour les finances publiques. Reste à savoir si la montagne n'accouchera pas d'une souris, beaucoup d'exécutifs – y compris l'équipe Macron – s'étant essayés au démêlage de ces enchevêtrements au cours des dernières décennies... sans véritable succès.

“*Qu'on arrête d'opposer l'État et les collectivités*”, a souligné le ministre délégué chargé des Comptes publics, Thomas Cazenave, mercredi 27 septembre, lors de la présentation du projet de loi de finances (PLF) pour 2024, en mettant l'accent sur la maîtrise des comptes publics avec l'objectif de faire 12 milliards d'euros d'économies par an à compter de 2025.

Surtout, a-t-il indiqué, “*nous allons travailler à des économies*”, notamment sur la “*réduction du coût des doublons entre l'État, les opérateurs et les collectivités*” et la “*réduction du coût des normes*”. Une “*grande mission*” devrait d'ailleurs être prochainement lancée sur le sujet, a précisé Thomas Cazenave.

Revue de dépenses

Bercy n'a fourni aucune précision sur le contenu ou la composition de cette future mission qui, à n'en pas douter, devrait s'inscrire dans le cadre des “*revues de dépenses*” lancées par l'exécutif.

Ce sujet du coût des doublons devrait aussi être abordé dans le cadre du tout nouveau “*Haut Conseil des finances publiques locales*” que le gouvernement Borne vient d'installer avec les 3 principales associations d'élus locaux : l'Association des maires de France (AMF), l'Assemblée des départements de France (ADF) et Régions de France.

Lors de sa réunion de lancement, les parties prenantes ont commencé à aborder le programme de travail de ce Haut Conseil pour les prochains mois et notamment les revues de dépenses “*à lancer pour l'année*”. “*Un consensus s'est établi autour des questions de simplification, du coût des normes et de l'enchevêtrement territorial*”, précise Bercy.

1 milliard d'euros d'économies potentielles sur les doublons

À intervalles réguliers, des rapports appuient sur la plaie ouverte par les doublons État-collectivités. Les différentes vagues de décentralisation et de transferts de compétences “*n'ont pas permis de clarifier les rôles entre l'État et les collectivités*”, relevaient ainsi les experts du fameux comité Action publique 2022 (CAP22) dans leur rapport remis à l'exécutif en 2018 pour préfigurer la réforme de l'État.

“*L'État a transféré des compétences aux collectivités mais l'équilibre qui naît de cette situation n'est jamais véritablement remis en cause car, malgré la réduction des moyens et des effectifs dans les services déconcentrés de l'État, celui-ci n'abandonne jamais véritablement une compétence*”, ajoutaient-ils. Le comité avait même chiffré à 1 milliard d'euros l'économie pouvant être possiblement obtenue par une clarification et une suppression de certains doublons.

Le coût des normes évalué à 2,5 milliards d'euros en 2022

Les normes, elles aussi, sont un caillou très coûteux dans la chaussure des collectivités. Dans son rapport d'activité, publié en début d'année, le Conseil national d'évaluation des normes (CNEN) s'inquiétait en effet du poids financier grandissant des normes applicables aux collectivités. L'instance évaluait ce coût à 2,5 milliards d'euros en 2022, après 791 millions d'euros en 2019. Soit une augmentation de plus de 200 % en quatre ans.

Pour rappel, le Sénat et le gouvernement ont déjà signé, en mars dernier, une charte d'engagement pour simplifier les normes applicables aux collectivités. Ils s'engageaient sur 3 objectifs communs : “*donner de la visibilité*”, “*mieux contrôler*” et “*mieux légiférer*”. Charge désormais au gouvernement, ainsi qu'au Sénat, de veiller au respect de ces engagements.